



Arboriconseil

Ministère de la Région de Bruxelles Capitale
Administration de l'Équipement et des Déplacements
Direction des Voiries
Monsieur E. GHILAIN
CCN rue du Progrès, 80

B 1030 - BRUXELLES

Copie envoyée par internet à A. Lefèbvre, V. Decoux, I. Wuyts

Concerne : Information au sujet du projet de résolution des députés J. Rousseau et M. Lemesre

Ennetières en Weppes le 4 décembre 2006

Monsieur le Directeur,

Comme vous le savez, ma société ARBORICONSEIL est sous contrat pour la région de Bruxelles-Capitale pour estimer la dangerosité des arbres situés le long des voiries gérées par la région de Bruxelles-Capitale. J'ai récemment adressé à votre administration des rapports consacrés à certaines de ces voiries et notamment à l'avenue Winston Churchill pour laquelle je suggérais l'étude du renouvellement de l'alignement de marronniers. Ce rapport est présenté in extenso sur le site Web de votre administration (voir référence dans la note de bas de page numérotée ¹).

Ce problème a causé un certain tumulte dans la presse Bruxelloise (voir par exemple l'article intitulé « Une aide pour les marronniers », La Libre Belgique du 14 Novembre 2006, p.49). Deux députées régionales, Jacqueline Rousseau et Marion Lemesre ont utilisé cet exemple comme fer de lance pour déposer auprès des instances Bruxelloises une proposition de résolution sur les arbres bordant les voiries à Bruxelles (voir le texte de cette proposition sur le site Web référencé en note de bas de page numéro ²).

Cette proposition mélange erronément trois sujets :

- 1- les raisons pour lesquelles il est conseillé de remplacer les marronniers de l'avenue Churchill.
- 2- Une maladie qui sévit en Europe depuis une petite dizaine d'années, attaquant les marronniers et due à un insecte parasite "*Cameraria chridella*" nommé la mineuse des feuilles du marronnier.
- 3- Une nouvelle maladie frappant les marronniers (les symptômes sont essentiellement observés sur les jeunes sujets) depuis quelques années. Il n'existe encore aucune certitude quant à l'agent causal de cette maladie mais les travaux de recherche récents convergent sur une hypothèse, l'implication de la bactérie *Pseudomonas Syringae*.

¹ Rapport sur l'avenue W. Churchill (site VOIRIES. IRISNET : http://www.voiries.irisnet.be/rbx_medias/Churchill+intro.pdf).

² Projet de résolution de M. Lemesre et J. Rousseau :

http://209.85.135.104/search?q=cache:N3vY0kMYm4J:www.mr-paribu.be/News/documents/LESMARRONNIERS-roderesolution_doo+pseudomonas+syringae+marronniers&hl=fr&gl=fr&ct=clnk&cd=1.

Je voudrais insister sur deux points :

1- Le premier concerne exclusivement l'avenue Churchill. Les textes cités précédemment semblent attribuer mes préconisations d'abattage à l'impact des deux maladies de la mineuse et de *Pseudomonas*. Il n'en est rien. La mineuse a bien attaqué, depuis quelques années, beaucoup de ces arbres mais elle ne fait que les affaiblir et ce, pas suffisamment pour être, à elle seule, une cause d'abattage. *Pseudomonas* ne semble avoir attaqué, à ce jour, que quelques sujets jeunes de l'avenue Churchill (il semble par contre très présent sur les jeunes marronniers de l'avenue Albert, en prolongement de l'avenue Churchill) et la communauté des chercheurs travaillant sur ce sujet ne sait toujours pas si cette bactérie est capable d'attaquer les arbres adultes ou vieux qui forment la majorité de ces alignements au point de conduire à la mort du végétal, comme pour les jeunes sujets.

Ce qui fonde ma recommandation du remplacement de l'alignement, c'est son état général et non les deux maladies précitées. Reste à définir les principes de renouvellement de l'alignement, objet d'une étude spécifique.

Il s'agit d'un alignement en fin de vie formé en grande majorité d'arbres "vieux" et fortement fragilisés pour plusieurs raisons : l'âge, un mode de gestion qui anciennement fut inadapté et une succession de travaux et de stress environnementaux forts. Il est possible de prolonger leur maintien quelque peu mais cela nécessitera une surveillance particulière et divers travaux coûteux, l'objectif étant essentiellement sécuritaire. A terme, il faudra quand même les remplacer dans quelques années. N'est-il pas préférable de penser aux riverains du futur et, d'ores et déjà, de prévoir leur renouvellement. Telles sont les questions qui se posent et sur lesquelles, limitant mon avis aux aspects techniques, je n'ai pas à prendre parti.

2- Le second concerne le cadre général de la maladie à *Pseudomonas*, indépendamment du cas particulier de l'avenue Churchill. Puisqu'elle semble attribuer ma recommandation de remplacement à la présence des deux maladies sus mentionnées, la proposition de résolution des députés Lemaire et Rousseau insiste sur ces deux pathologies (mineuses et *Pseudomonas*). Cette proposition les décrit donc assez longuement. La mineuse affaiblit les arbres mais ne les tue pas à elle seule. Il n'en existe pas, à ce jour, de moyens de lutte vraiment efficace, de remède général à cette maladie. Quant à *Pseudomonas*, j'en suis moi-même un spécialiste et je viens, il y a quelques jours, d'organiser un forum réunissant, à la mairie de Lille, une trentaine de gestionnaires et de scientifiques Belges et Français spécialistes de cette nouvelle maladie. Me situant maintenant sur un plan scientifique et non plus sur le plan de la gestion des arbres, je suis donc bien placé pour vous assurer que les principales conclusions de cette résolution sont, sur ce plan, tout simplement fausses.

Voici un paragraphe tiré de la proposition de résolution (j'y ai moi-même mis en caractères gras les deux conclusions erronées):

Extrait de la proposition de résolution des députés Lemaire et Rousseau :

... une bactérie (le *Pseudomonas* ~~...~~) qui, elle, s'attaque aux tissus corticaux (les lésions se situant entre l'écorce et le bois) et provoque des chançres. Il n'attaque pas le bois et ne nuit pas à la stabilité de l'arbre en cause. Il peut affaiblir l'arbre (couronne dégarnie) sans nuire à sa stabilité. A ce jour aucun arbre n'est mort de cette bactérie (ni des autres nuisances non plus d'ailleurs). Cette bactérie avait erronément été identifiée comme étant le phytophthora.
D'une part, les arbres ne sont donc pas atteints dans leur stabilité et ne présentent donc aucun caractère de dangerosité et d'autre part, pour ce qui concerne la maladie des feuilles, celle-ci peut être éradiquée moyennant traitement et soins (parfois très élémentaires, comme ramasser les feuilles et les brûler, voire arroser régulièrement l'arbre, parfois plus sophistiqués comme la pose de pièges à parasites sur le tronc), outre le fait que l'arbre, comme tout être vivant, déclenche à un certain moment un système immunitaire qui le dégage de la maladie.
Ces maladies sont récentes et la dangerosité annoncée est donc surestimée et des remèdes existent.

Il est vrai que les arbres atteints de *Pseudomonas* étant actuellement en grande partie des arbres jeunes ne présentent pas une grande dangerosité pour le public. Toutefois, si l'on accepte la validité de mon argumentation ci-dessus, la question qui se pose est de savoir s'il convient de remplacer les vieux marronniers abattus pour les raisons que je viens de mentionner par de jeunes marronniers. Sur ce plan, le texte de la résolution comporte deux erreurs majeures : en trois ou cinq ans, la maladie tue tous les arbres jeunes atteints et il n'existe à ce jour aucun traitement.

Sur la mortalité : En Hollande, en Angleterre et dans le Nord de la France, des arbres jeunes meurent par centaines. Nous ne sommes pas assez avancés dans la recherche pour déterminer le sort des arbres adultes. Ces marronniers jeunes ne présentent à tout le moins une nuisance paysagère et environnementale. En

ARBORICONSEIL - B1/1183 / Service d'études de stabilité et diagnostic de dangerosité des arbres en alignement 2

Hollande, un groupe national de recherche s'est constitué et a constaté par exemple que la moitié des marronniers de Rotterdam en étaient atteints. En Angleterre, la maladie s'est répandue partout dans la partie située en dessous de Leeds. En France, j'ai été le premier à signaler la maladie en 2001 et depuis, de nombreux cas ont été signalés partout dans le Nord.

J'ai moi même étudié de nombreux arbres malades dans au moins quinze sites de cette région. Partout, il a fallu abattre des arbres atteints. A Bruxelles, notamment avenue de Tervuren, de jeunes sujets, atteints de façon irréversible, ont du être abattus.

Dans des parcs et certains lieux publics, il est souvent envisageable de maintenir des vieux sujets fragilisés par l'âge et la maladie en mettant en œuvre divers moyens de consolidation de l'arbre et de préservation (haubanage, étayage... mise en place d'un périmètre de sécurité pour assurer la sécurité du public). Toutefois dans le cas d'arbres en alignement le long de voiries, cela paraît difficile voire même impossible pour diverses raisons évidentes. L'abattage doit donc être souvent recommandé. Cela altère les alignements et remplacer des marronniers adultes abattus par de jeunes marronniers semble donc, à tout le moins, contre indiqué dans l'état actuel des connaissances.

Sur ce qu'il en est des traitements possibles : C'est très simple. A la réunion de Lille, il y a quelques jours, il fut clairement dit qu'à ce jour, aucun traitement n'existe contre la maladie à *Pseudomonas*...

Comme je le disais ci-dessus, les informations données dans le texte de la résolution sus mentionnée sont donc à tout le moins erronées.

Je vous envoie cette lettre pour compléter votre information et je vous remercie de la confiance que vous me témoignez. Je joins à cet envoi une copie PDF d'un article récent paru dans PHM-Revue Horticole (n°484 octobre 2006) et faisant un point pratique sur cette question.

Veillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de mes salutations distinguées.

Philippe ROUSSEAU

Ingénieur conseil
Expert en arboriculture ornementale

Pièces jointes : - - ARTICLE PHM au format PDF